



## **EXTRAIT DE PÉTITION**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 698 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT** la politique de déplacement des usagères et des usagers du réseau de la santé et des services sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique vise, entre autres, à offrir une aide financière pour les citoyens et citoyennes devant se déplacer sur une distance de plus de 200 km pour recevoir des soins et services de santé;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses personnes de la Haute-Gaspésie doivent parcourir de longues distances, sans toutefois atteindre les 200 km requis pour recevoir l'indemnité;

**CONSIDÉRANT QUE**, par exemple, un résidant ou une résidente de Sainte-Anne-des-Monts secteur Tourelle qui doit se rendre au Centre hospitalier de Rimouski parcourt une distance de 194 km et n'a droit à aucun remboursement;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du prix de l'essence et de séjour, les personnes malades de tous âges qui doivent se rendre souvent à Rimouski voient leur détresse financière augmenter;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès aux soins et services de santé est un enjeu qui nous touche toutes et tous.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de réviser la politique de déplacement des usagères et des usagers en réduisant de façon significative la distance minimale admissible.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

---

**Stéphane Sainte-Croix**  
Député de Gaspé

**30 mars 2023**

---

**Date de signature de l'extrait**